Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Froid, veuillez visiter :
bpfroid.fr/annales-sujets-et-corriges

BP FROID • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Travail, sécurité, prévention (épreuve orale)

Session 2012 • Code sujet : **U50** • Durée : **15 minutes + 15 minutes** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Emploi, contrat de travail, sécurité et prévention lors de l'installation d'un groupe de condensation (5 questions) **Page 3**

2. CHSCT, contrôle d'étanchéité et prévention des risques liés aux fluides frigorigènes (8 questions) **Page 5**

3. Missions des acteurs du travail, habilitation électrique et prévention lors d'un raccordement (6 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF)/2012/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2012 - 1-Sujet.pdf

1. Emploi, contrat de travail, sécurité et prévention lors de l'installation d'un groupe de condensation

Après avoir signé un CDD proposé par Pôle emploi, le candidat travaille en équipe à l'installation d'une chambre froide dans une boulangerie. Il intervient sur la façade, à 2,50 m de hauteur, pour installer le groupe de condensation.

Travail

Question 1.1. Présenter les missions de Pôle emploi.

Pôle emploi accueille et inscrit les demandeurs d'emploi, les accompagne dans leur recherche et facilite leur retour à l'emploi par le conseil, l'orientation et la mise en relation avec les employeurs. Il recueille également les offres, aide les entreprises à recruter et peut assurer l'indemnisation des demandeurs remplissant les conditions requises.

- Accompagner les candidats vers l'emploi.
- Mettre en relation candidats et employeurs.
- Informer sur les droits et l'indemnisation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi, met en relation candidats et employeurs, et peut assurer leur indemnisation selon leurs droits.

Question 1.2. Définir un CDD et présenter les engagements de l'employeur et de l'employé.

Un CDD est un contrat de travail conclu pour une durée limitée et un motif temporaire autorisé. Il est établi par écrit et précise notamment le motif, la durée et la rémunération.

1. **Employeur :** fournir le travail convenu, payer le salaire, respecter le contrat et protéger la santé et la sécurité du salarié.
2. **Salarié :** réaliser les tâches prévues, respecter les horaires, les consignes professionnelles et les règles de sécurité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le CDD est écrit, temporaire et conclu pour un motif autorisé. L'employeur fournit le travail et rémunère ; le salarié effectue les tâches et respecte les consignes.

Sécurité

Question Sécurité. Indiquer les éléments à mettre en œuvre pour réaliser le travail décrit en toute sécurité.

Avant la pose du groupe à 2,50 m, évaluer les risques, organiser le travail en équipe et choisir un poste stable. Pour travailler, privilégier une plateforme ou un échafaudage adapté avec garde-corps ; une échelle ne constitue pas un poste de travail.

- Baliser la zone au sol et éloigner les tiers.
- Contrôler la stabilité de l’accès, l’état du matériel et la fixation du groupe.
- Porter chaussures de sécurité, gants adaptés et casque si risque de chute d’objets.
- Si la protection collective est impossible, prévoir un système antichute adapté et un dispositif de secours.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Utiliser une plateforme protégée par des garde-corps, baliser la zone, sécuriser la pose du groupe et porter les EPI adaptés.

Prévention

Question 1.1. Définir la prévention individuelle et donner un exemple dans cette situation.

La prévention individuelle regroupe les mesures qui protègent chaque salarié contre les risques auxquels il est exposé. Elle s’applique à la personne et complète les protections collectives, sans les remplacer. Lors de l’installation du groupe en façade, le port de chaussures de sécurité et de gants adaptés protège notamment les pieds et les mains. Un harnais antichute peut être nécessaire si une protection collective ne peut pas être installée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévention individuelle : mesures protégeant le salarié, par exemple des gants et des chaussures de sécurité pour poser le groupe.

Question 1.2. Définir la prévention collective et donner un exemple dans cette situation.

Risque	Protection collective
Chute de hauteur	Plateforme ou échafaudage avec garde-corps
Chute d’objets et présence de tiers	Balisage et interdiction d’accès sous la zone

La prévention collective regroupe les mesures qui protègent plusieurs personnes en agissant sur le risque ou l’environnement de travail. Pour poser le groupe à 2,50 m, le garde-corps évite la chute du monteur, tandis que le balisage protège l’équipe et les tiers présents au pied de la façade.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévention collective : plateforme avec garde-corps et balisage de la zone pour protéger les travailleurs et les tiers.

2. CHSCT, contrôle d'étanchéité et prévention des risques liés aux fluides frigorigènes

Le candidat travaille dans une entreprise de froid et climatisation qui emploie six salariés et a installé une chambre froide en équipe dans une boulangerie. Il est chargé de vérifier l'étanchéité du circuit frigorifique.

Travail

Question 1.1. Définir le sigle CHSCT.

En 2012, le sigle **CHSCT** signifie « Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ». C'est une instance représentative du personnel qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle agit au sein de l'établissement, en lien avec l'employeur et les salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Question 1.2. Justifier l'existence ou l'absence d'un CHSCT dans l'entreprise décrite.

En 2012, un CHSCT est obligatoire dans les établissements d'au moins 50 salariés, sous réserve du seuil légal d'effectif. L'entreprise décrite n'en compte que six : elle n'a donc pas de CHSCT. Les délégués du personnel peuvent exercer les missions du CHSCT dans les établissements de moins de 50 salariés, mais ils ne sont pas obligatoires dans une entreprise de six salariés. L'employeur reste responsable de la santé et de la sécurité au travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pas de CHSCT avec six salariés. Les délégués du personnel ne sont pas obligatoires à cet effectif ; l'employeur reste responsable de la prévention.

Question 1.3. Présenter les missions du CHSCT.

Le CHSCT contribue à protéger la santé et la sécurité des salariés et à améliorer leurs conditions de travail. Il exerce notamment les missions suivantes :

- analyser les risques professionnels et les causes des accidents du travail ou maladies professionnelles ;
- inspecter les lieux de travail et enquêter après un accident ;
- proposer des actions de prévention et donner son avis sur les projets qui influent sur la santé, la sécurité ou les conditions de travail.

Il peut aussi alerter l'employeur en cas de danger grave et imminent.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le CHSCT analyse les risques, inspecte et enquête, puis propose des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Sécurité

Question 2.1. Indiquer les éléments à mettre en œuvre pour réaliser le travail décrit en toute sécurité.

Avant le contrôle, l'intervenant vérifie les risques liés au fluide et s'assure d'être qualifié pour l'intervention. Il sécurise la zone, notamment parce que le contrôle se déroule dans une boulangerie.

1. Ventiler le local et éloigner les personnes non concernées.
2. Écarter toute source d'ignition si le fluide est inflammable.
3. Porter des lunettes et des gants adaptés au risque de projection ou de contact froid.
4. Employer un détecteur compatible avec le fluide, rechercher les fuites méthodiquement et ne pas rejeter volontairement le fluide dans l'atmosphère.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Intervenant qualifié, zone ventilée et sécurisée, EPI adaptés, détecteur compatible et aucune émission volontaire de fluide.

Question 2.2. Préciser les caractéristiques du détecteur de fluide.

Le détecteur doit être adapté au fluide frigorigène recherché et assez sensible pour repérer une fuite faible. Un détecteur électronique est couramment utilisé ; sa sonde doit pouvoir être approchée des raccords et points susceptibles de fuir. Avant l'intervention, vérifier son état, son alimentation et son fonctionnement selon les consignes du fabricant. L'appareil doit être entretenu et contrôlé régulièrement. Pour les installations concernées par l'obligation réglementaire de détection fixe, il doit détecter une fuite d'au moins 5 g/an.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Détecteur adapté au fluide, entretenu et vérifié, avec une sensibilité réglementaire de 5 g/an pour la détection fixe obligatoire.

Question 2.3. Justifier la fréquence des visites de contrôle d'étanchéité des installations contenant des fluides frigorigènes.

À la session 2012, la réglementation européenne fixe la périodicité selon la charge de fluide frigorigène de l'installation. Les contrôles visent à repérer les fuites et à limiter les émissions de fluide.

Charge de fluide	Fréquence minimale
À partir de 3 kg	Tous les 12 mois
À partir de 30 kg	Tous les 6 mois
À partir de 300 kg	Tous les 3 mois

À partir de 300 kg, une détection fixe des fuites est obligatoire ; sa présence permet de doubler les intervalles de contrôle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Au moins tous les 12 mois dès 3 kg, tous les 6 mois dès 30 kg et tous les 3 mois dès 300 kg ; intervalles doublés avec détection fixe.

Prévention

Question 1.3. Définir la prévention individuelle et donner un exemple dans cette situation.

La prévention individuelle regroupe les moyens qui protègent directement le salarié exposé à un risque. Elle intervient en complément des mesures collectives, qui doivent être privilégiées. Pour rechercher une fuite sur le circuit frigorifique, le choix des équipements dépend du fluide et des risques de contact ou de projection.

- Exemple : porter des lunettes de protection et des gants adaptés pendant l'examen des raccords.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévention individuelle : porter des lunettes et des gants adaptés pendant la recherche de fuite.

Question 1.4. Définir la prévention collective et donner un exemple dans cette situation.

La prévention collective agit sur l'organisation ou l'environnement de travail afin de protéger plusieurs personnes à la fois. Elle est à privilégier par rapport aux seuls équipements individuels. Lors du contrôle dans la boulangerie, l'équipe peut délimiter et baliser la zone de travail, en éloigner les salariés et les clients, puis assurer une ventilation adaptée au local. Ces mesures réduisent l'exposition de toutes les personnes présentes en cas de fuite accidentelle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévention collective : baliser la zone, en éloigner les personnes et assurer une ventilation adaptée.

3. Missions des acteurs du travail, habilitation électrique et prévention lors d'un raccordement

Le candidat travaille dans une entreprise de froid et climatisation et a été convoqué à une visite chez le médecin du travail. Il installe en équipe une chambre froide dans une boulangerie et raccorde l'installation électrique au tableau principal.

Travail

Question 1.1. Présenter les missions de l'inspecteur du travail.

L'inspecteur du travail veille au respect du droit du travail et à la protection des salariés. Il peut notamment :

- contrôler les entreprises et consulter les documents utiles ;
- informer et conseiller employeurs et salariés ;
- constater les infractions et dresser des procès-verbaux ;
- demander des mesures correctives et, dans les cas prévus, faire arrêter une activité dangereuse.

Il intervient également dans certaines situations de dialogue ou de conciliation au sein de l'entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrôler l'application du droit du travail, conseiller les parties et constater les infractions.

Question 1.2. Présenter les missions du médecin du travail.

Le médecin du travail a un rôle préventif : il surveille les effets du travail sur la santé des salariés et contribue à éviter les atteintes à leur santé. Il assure le suivi individuel adapté, conseille le salarié et l'employeur sur les risques professionnels, les postes et les conditions de travail. Il peut proposer des adaptations de poste ou des actions de prévention. Il respecte le secret médical et ne remplace pas le médecin traitant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Suivre la santé des salariés et conseiller l'entreprise pour prévenir les risques liés au travail.

Sécurité

Question 2.1. Définir l'habilitation électrique, lister et commenter les différents niveaux, puis repérer celui qu'il faut posséder pour effectuer le travail décrit.

L'habilitation électrique est une autorisation délivrée par l'employeur à une personne formée, pour des opérations et un domaine définis. B désigne la basse tension, H la haute tension. Les principaux titres sont : 0, opérations non électriques ; 1, exécutant ; 2, chargé de travaux ; C, consignation ; R, intervention générale ; S, intervention élémentaire ; E, opérations spécifiques. Le suffixe V indique le voisinage, T les travaux sous tension. Pour réaliser le raccordement dans le cadre de travaux d'installation, il faut l'habilitation B1V, sous la conduite d'un chargé de travaux B2V. L'habilitation doit correspondre aux tâches confiées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

B1V pour exécuter le raccordement en basse tension au voisinage, sous la conduite d'un chargé de travaux B2V.

Question 2.2. Indiquer les précautions à prendre pour réaliser le travail décrit en toute sécurité.

Le raccordement au tableau expose notamment à l'électrisation, à l'arc électrique et à l'incendie. L'intervention est préparée et réalisée par du personnel habilité, conformément aux consignes de l'entreprise.

- Mettre hors tension, identifier le circuit, consigner et condamner l'alimentation ;
- vérifier l'absence de tension avec un appareil adapté, contrôlé avant et après usage ;
- utiliser des outils isolés et porter les EPI adaptés, dont gants isolants et écran facial si l'évaluation du risque l'exige ;
- baliser la zone, empêcher toute remise sous tension et contrôler le raccordement avant remise en service.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Personnel habilité, circuit consigné et vérifié hors tension, outils adaptés, EPI et zone balisée.

Prévention

Question 1.5. Définir la prévention individuelle et donner un exemple dans cette situation.

La prévention individuelle regroupe les mesures qui protègent directement un salarié contre les risques auxquels il est exposé. Pour le raccordement électrique, l'exemple est le port d'équipements de protection individuelle adaptés à l'opération, comme des gants isolants en bon état. Ils complètent les mesures de prévention collective et ne justifient pas de travailler sous tension lorsque la mise hors tension est possible.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévention individuelle : porter des EPI adaptés au risque électrique, notamment des gants isolants.

Question 1.6. Définir la prévention collective et donner un exemple dans cette situation.

La prévention collective agit sur le danger ou protège plusieurs personnes à la fois. Pour le raccordement au tableau principal, la mesure prioritaire est de mettre l'installation hors tension et de consigner l'alimentation afin d'empêcher une remise sous tension accidentelle. Le balisage du poste limite aussi l'accès aux collègues et aux personnes présentes dans la boulangerie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévention collective : consigner l'installation et baliser la zone pour protéger l'équipe et les occupants.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2012)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve orale E5 du BP Monteur dépanneur en froid et climatisation, session 2012, unité U50, dure 15 minutes + 15 minutes et a un coefficient de 1. Le candidat tire au sort un sujet parmi trois. Les thèmes couvrent emploi et relations au travail, prévention, sécurité frigorifique et habilitation électrique; les compétences évaluées sont l'analyse des risques et la mobilisation des règles professionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le CDD est un contrat de travail à durée déterminée qui engage l'employeur et l'employé.
- La prévention individuelle protège une personne; la prévention collective vise à supprimer ou réduire un risque pour plusieurs personnes.
- Le contrôle d'étanchéité d'un circuit frigorifique porte sur les fuites de fluide et mobilise un détecteur adapté.
- L'habilitation électrique doit correspondre aux opérations confiées et aux conditions d'intervention.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les mesures de sécurité aux risques précis de la situation professionnelle tirée au sort.
- Distinguez prévention individuelle et collective, puis donnez pour chacune un exemple adapté au contexte.
- Pour le sujet 2, mobilisez l'effectif de six salariés et la mission de contrôle d'étanchéité dans vos justifications.
- Pour le sujet 3, expliquez le choix du niveau d'habilitation et les précautions associées au raccordement.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer prévention individuelle et prévention collective dans ces sujets ?

La prévention individuelle protège directement un salarié, notamment par un équipement adapté. La prévention collective agit sur le risque ou l'environnement de travail afin de protéger plusieurs personnes, par exemple en sécurisant ou en balisant la zone d'intervention.

Q : Pourquoi le sujet 2 précise-t-il que l'entreprise emploie six salariés ?

L'effectif fournit un élément à prendre en compte pour justifier l'existence ou l'absence d'un CHSCT. Il faut relier cette donnée aux règles applicables à l'époque de l'épreuve et expliquer la réponse, plutôt que simplement répéter le nombre de salariés.

Q : Comment s'organise l'épreuve et combien de temps dure-t-elle ?

Le candidat tire au sort un sujet parmi les trois propositions. L'épreuve est orale et sa durée indiquée est de 15 minutes + 15 minutes. Le dossier ne précise pas la répartition exacte de ces deux durées ni un barème détaillé.

Q : Le dossier indique-t-il des points par question ou des critères détaillés de notation ?

Non. Le dossier indique un coefficient de 1, mais ne présente ni points attribués à chaque question ni grille détaillée de notation. Il convient de traiter toutes les consignes du sujet tiré avec des réponses justifiées et contextualisées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF)/2012/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2012 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Froid : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.